En 2012 > Mairieconseils vous accompagne pour la mise en place de la réforme

→ Le service de renseignements téléphoniques, pour obtenir des réponses rapides à vos questions ponctuelles

Questions posées au **02.38.79.97.97** ou par email via
www.mairieconseils.net > rubrique APPUIS > Service de renseignements téléphoniques

Peuvent appeler : les élus ou le personnel de toutes structures intercommunales (communautés de communes, communautés d'agglomération, pôles métropolitains, syndicats mixtes, CIAS...) ou des communes de moins de 3500 habitants, **du lundi au vendredi de 9h à 19h.**
Seul le coût de la communication téléphonique est à la charge de l'appelant.
Les réponses sont apportées par téléphone, par nos juristes spécialisés sur l'intercommunalité, sous 48 heures.

→ Les points juridiques téléphoniques, pour muscler vos connaissances sur un aspect juridique de la réforme

www.mairieconseils.net > rubrique APPUIS > Réunions téléphoniques

Les points juridiques sont annoncés dans la lettre mensuelle *En Direct de Mairie-conseils* et dans les newsletters bimensuelles. Plusieurs personnes de différents territoires peuvent y participer. Elles posent leurs questions après avoir entendu l'exposé du ou des juristes de Mairie-conseils. Les inscriptions se font sur le site Internet. Le compte rendu des points juridiques est mis en ligne et téléchargeable.
Seul le coût de la communication téléphonique est à la charge de l'appelant.

NOUVEAU !

→ Les " Rendez-vous de la réforme ", pour faire progresser votre projet d'évolution intercommunale

Réunions téléphoniques territoriales à la demande, pour les élus d'un territoire donné :

- qui envisagent une évolution territoriale particulière (mutualisation, fusion, création d'une commune nouvelle, changement de statuts d'EPCI…),
- qui se posent des questions précises à ce propos,
- qui peuvent se mobiliser à plusieurs (3 à 5) autour du téléphone pendant une heure maximum.

Pour déclencher un " Rendez-vous de la réforme " :

- appelez le service juridique de Mairie-conseils au **02.38.79.97.97** ou
- envoyez un email à **mairieconseils@caissedesdepots.fr** intitulé « Rendez-vous de la Réforme »

1. Mairie-conseils prendra contact avec vous pour valider le sujet que vous souhaitez aborder et fixer une date.
2. Vous enverrez la liste des questions que vous vous posez et les nom, prénom, mandat ou fonction des élus et des collaborateurs qui participent à la réunion. La présence des élus est indispensable pour que la réunion ait lieu.
3. A la date prévue, vous aurez reçu par email le numéro de téléphone qui vous permettra de joindre le (ou les) juriste(s).

Seul le coût de la communication téléphonique est à la charge du territoire concerné.

Janvier 2012 - STUDIO GRAPH

Mairie-conseils
72, avenue Pierre-Mendès-France
75914 Paris cedex 13

UN SERVICE
Caisse des Dépôts